



Programme AVOT OUBANIM

Vayichla'h 5784



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chapitre 36, verset 15

PARACHA

À la fin de la *Paracha* de Vayichla'h, la Torah dit : "Voici les chefs des enfants de 'Essav", puis elle cite tous les **grands chefs** descendant de celui-ci.

En 1976, un avion reliant Tel Aviv à Paris a été détourné par un groupe terroriste germano-palestinien et amené en Ouganda. Une prise d'otages a eu lieu. Et parmi les otages, il y avait Rav Itshak Hutner et des amis à lui. Une première libération d'otages a eu lieu, puis l'affaire s'est conclue par une **intervention d'un commando israélien**, et Rav Its'hak Hutner a été libéré.

À l'occasion de sa libération, Rav Its'hak Hutner a fait remarquer que seuls les descendants de 'Essav sont appelés "*Alouf*" (chef) dans la Torah. Ceux d'Ichmaël, par contre, n'ont mérité que le titre de *Nassi* (prince). Cette appellation exprime **un honneur, mais pas de pouvoir**.

La *Guémara* (*Sanhédrin* 99) explique que le mot *Alouf* désigne un **roi sans couronne**. Par conséquent, 'Essav a eu une royauté. Celle-ci est, cependant, **limitée dans le**

temps, puisqu'un *Passouk* dit dans 'Ovadia que les Juifs monteront du *Har Tzion* pour juger la montagne d'Essav, et que sa royauté prendra alors fin. De plus, '**Essav a hérité sa part**, comme l'indique le *Passouk* qui dit, dans *Dévarim* : "Un héritage pour 'Essav, Je lui ai donné la montagne de Sé'ir."

Ichmaël, par contre, n'a eu ni royauté, ni territoire (cf. *Parachat Vayéra*, où Sarah a dit à Avraham : "Renvoie cette servante et son fils, car **il n'hériterait pas**, le fils de cette servante, avec mon fils, avec Its'hak.")

C'est pourquoi, il est dit au sujet des chefs de 'Essav : "Voici les chefs de 'Essav pour leur installation dans la terre de leur possession." Car ils ont eu leur possession.

Pour les chefs d'Ichmaël, par contre, il est dit : "Voici les noms des descendants d'Ichmaël, dans leur cour et

Suite page suivante



PARACHA SUITE

dans leur campement". Car **Ichmaël n'a jamais bénéficié d'un vrai territoire**. Il a simplement eu des installations provisoires (cours, citadelles, campements).

Le jour où Rav Its'hak Hutner a été libéré, lui et d'autres otages après plusieurs jours de captivité

auprès des terroristes, il a expliqué que parce que Ichmaël a été **chassé de son droit à l'héritage**, ses descendants revendiquent violemment une part de territoire parmi leur "famille", en terre d'Israël. 'Essav, par contre, a reçu son héritage et n'a donc aucune raison de vouloir une part de ce pays.

HALAKHA

Le *Choul'han 'Aroukh* dit que, dans la *Brakha* de la *'Amida* dans laquelle on bénit l'année, il faut, en hiver, demander les pluies en disant "**Vétèn Tal Oumatar** (donne la rosée et la pluie)".

Les *Achkénazim* disent :

- en été "donne la *Brakha*";
- en hiver "donne la rosée et la pluie pour la *Brakha*";

Par conséquent, ils lisent le **même texte toute l'année**, à l'exception de quelques mots qui changent.

Les *Séfaradim*, par contre, disent deux textes très différents :

- en été, celui qui commence par "*Barékhénou*";
- en hiver, celui qui commence par "*Barékh 'Alénou*".

Le *Choul'han 'Aroukh* dit qu'en dehors d'Israël, on commence à demander la pluie dans la *Téfila* de *'Arvit* du **soixantième jour après l'équinoxe du mois de Tichri**. Cette année, cela commencera donc lors du *'Arvit* de mardi soir.

En Israël, par contre, on commence à demander la pluie dès le soir du 7 *'Héchanan*. Le *Michna Beroura* explique qu'on commence à la demander si tôt car la **terre d'Israël est plus haute que les autres terres**, et elle a **besoin de pluie**.

? Pourquoi ne commence-t-on pas, en Israël, à demander la pluie dès *Chémini 'Atsérèt* (qui est le jour où on a commencé à dire "*Machiv Haroua'h Oumorid Haguéchém*") ?

La *Michna Ta'anit* explique qu'on attend 15 jours pour **laisser le temps à tous les pèlerins** qui étaient au *Beth Hamikdash* pour *Souccot* de **rentrer chez eux**, pour qu'ils n'y retournent pas sous la pluie.

? Le *Beth Yossef* demande : "De nos jours, où le *Beth Hamikdash* est détruit et les pèlerins n'y viennent donc plus, pourquoi ne demande-t-on pas, en Israël, la pluie tout de suite à *Chémini 'Atsérèt* ?"

Il répond que, malgré tout, **beaucoup de gens continuent à venir à Jérusalem pour les fêtes**. Et donc, pour laisser le temps à chacun de rentrer chez lui, on attend 15 jours, malgré l'urgence de demander la pluie.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 117, *Halakhot* 1 et 4

En Israël et en dehors d'Israël, on continue à demander la pluie jusqu'à *Min'ha* de la veille de *Pessa'h*.

? Pourquoi demande-t-on la rosée (et pas seulement la pluie), alors que celle-ci vient d'elle-même ?

Les commentateurs expliquent qu'on demande que ce soit une **rosée de *Brakha***.

À la *Halakha* 4, le *Choul'han 'Aroukh* dit que celui qui n'a pas demandé la pluie (c'est-à-dire que, d'après les *Achkénazim*, il a dit "donne la *Brakha*" au lieu de dire "Donne la rosée et la pluie pour la *Brakha*"; et d'après les *Séfaradim*, il a dit "*Barékhénou*" au lieu de "*Barekh 'Alénou*") et s'en est rendu compte à la fin de la *'Amida* devra **recommencer cette dernière**, même s'il a demandé la rosée.

Celui qui a **demandé la rosée mais pas la pluie devra recommencer**. Celui qui a **demandé la pluie mais pas la rosée ne devra pas recommencer**.

Celui qui priait par cœur et, ne se rappelant plus le terme précis, il a dit "*Vétèn Tal Véguéchém*" au lieu de "*Vétèn Tal Oumatar*" ("*Guéchem*" et "*Matar*" sont deux mots différents pour dire "pluie"), Rav Haïm Kanievski dit qu'il est quitte.

? Si quelqu'un n'a pas mentionné la pluie dans la *'Amida* de *Min'ha* de la veille de Chabbath, devra-t-il dire deux fois la *'Amida* de *'Arvit* de Chabbath (alors que, de toute manière, dans celle-ci, il ne mentionnera pas la pluie) ?

Ceci fait l'objet d'une discussion entre Rav Haïm de Brisk (qui dit qu'il doit recommencer, c'est-à-dire faire deux fois la *'Amida* de *'Arvit*) et Rav Chlomo Zalman Auerbach (qui dit qu'il ne faut pas recommencer, c'est-à-dire qu'il n'aura pas à faire deux *'Amidot* pour *'Arvit*).

Si celui qui n'a pas mentionné la pluie dans la *'Amida* s'en rappelle alors qu'il est encore dans celle-ci, le *Choul'han 'Aroukh* prévoit **plusieurs solutions de rattrapage**, suivant l'endroit de la *'Amida* où il est lorsqu'il se rend compte de son oubli.



MICHNA

Dans cette *Michna*, Rabbi Né'hounia ben Hakana dit que tout celui qui accepte sur lui le joug de la Torah, on lui **enlève le joug du royaume et celui du Dérech Érets**.

Rabbi Né'hounia ben Hakana était un grand Rav de l'époque de Rabbi Yo'hanan ben Zakai. Et il était le Rav de Rabbi Ichmaël. Il a vécu très longtemps. Et lorsque ses élèves l'ont interrogé sur ce qui lui a permis de vivre si longtemps, il a répondu : "Je ne me suis **jamais honoré** lorsque cela aurait **humilié mon ami**. Et je ne suis **jamais allé dormir en maudissant** qui que ce soit. Et j'ai **renoncé à l'argent qu'on me devait** si mon débiteur prétendait qu'il ne me le devait pas" (Traité *Méguila* p. 28).

Rabbi Né'hounia ben Hakana est aussi très connu des étudiants en Torah car la *Guémara* (*Brakhot*, chapitre 4, *Michna* 3) rapporte qu'il avait l'habitude de dire une **petite prière avant d'étudier la Torah**, et une petite prière **après l'avoir étudiée**. Et lorsqu'on lui a demandé ce qu'il y disait, il a dit qu'avant d'étudier, il priait pour ne pas faire d'erreur dans son étude ; et après avoir étudié, il remerciait Hachem de lui avoir donné la possibilité d'étudier.

Rabbi Né'hounia ben Hakana nous dit ici que celui qui a pris sur lui d'étudier la Torah avec beaucoup de sérieux et d'assiduité sera dispensé du joug du royaume (c'est-à-dire des taxes que l'État prélève pour les besoins de ce dernier) et de celui du *Dérech Érets* (de la subsistance, c'est-à-dire que, par le mérite de la Torah qu'il étudie, Hachem fera en

sorte que même **en travaillant peu, il ait de quoi vivre**).

Plus généralement, Hachem dispensera celui qui consacre sa vie à l'étude de la Torah de **tous les autres tracés de la vie**. La *Michna* continue en disant que celui qui rejette le joug de la Torah reçoit celui de la royauté et du *Dérech Érets*. Selon le *Barténoura*, cela signifie que celui qui dit "Le joug de la Torah est trop dur pour moi. Je n'arrive pas à supporter d'étudier longtemps" n'échappera pas au joug de la royauté et à celui du *Dérech Érets*.

En effet, un *Passouk* de *Iyov* (chapitre 5, verset 7) dit que **l'homme est né pour peiner**. Et s'il ne peine pas dans l'étude de la Torah, il peinera sur d'autres jougs.

De même, la *Guémara* (*Brakhot* 35b) dit que lorsque le peuple juif fait la volonté d'Hachem, son travail est effectué par des employés non-juifs, pour que les Juifs puissent continuer à étudier la Torah. Par contre, lorsqu'il ne fait pas la volonté d'Hachem, il doit faire non seulement son travail, mais même le **travail des autres**. Et le *Tana Dévé Éliahou* dit que l'homme a été créé pour peiner. Mais **il doit choisir** entre "peiner dans l'étude de la Torah" et "peiner dans son travail". Et Hachem lui donnera l'occasion de faire des efforts dans le domaine qu'il aura choisi.

Qu'Hachem nous donne la possibilité d'étudier la Torah une grande partie de notre journée, et qu'il nous soulage de tous les autres fardeaux.

Michlé, chapitre 30, verset 30

KÉTOUVIM

HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "Le lion est le plus fort des animaux, et il ne fait pas marche arrière devant qui que ce soit."

Lorsque le lion a faim, il cherche une proie. Lorsqu'il a trouvé la proie idéale et qu'il la poursuit pour la déchiqueter et se nourrir, il n'a **peur de rien**. Quel que soit l'adversaire qui pourrait se dresser sur son chemin (panthère, ours ou tout autre animal), il ne fera pas marche arrière. **Il ira jusqu'au bout**. Jusqu'à atteindre sa proie et la manger. Car il est le plus fort de tous les animaux.

Le *Malbim* nous dit que cette réalité illustre le **combat de l'homme contre ses tentations**. En effet, l'être humain a en lui une **force comparable à celle du lion**, qui lui permet de dominer toutes ces tendances bestiales et ses attirances matérielles. Et lorsqu'il a décidé de les maîtriser, rien ne peut l'empêcher d'atteindre son but. S'il a décidé de se prendre en main, de ne plus se laisser aller, il peut résister à ses tentations, et ne transgresser aucune *Mitsva* de la Torah. Et **même si c'est dur, il peut y arriver**.

Car cette force qu'Hachem lui a donnée, et qui est comparable à celle du lion, domine toutes les autres forces qui sont en lui.

Le roi Chlomo rejette donc l'argument le plus fréquent de ceux qui se laissent aller à leur pulsions : "C'était plus fort que moi". Ces gens promettent qu'ils se domineront les prochaines fois. Pourtant, ils ne se dominent pas, et disent à chaque fois : "Cette fois, c'était encore plus fort que les autres fois. Je savais que je le regretterai ensuite, mais ma passion a été plus forte que ce regret. C'est terrible, parce que je connais le bien, mais je ne peux pas me retenir de faire le mal."

Le roi Chlomo nous apprend ici que la force de se dominer est comparable à celle du lion (qui, une fois qu'il a ciblé sa proie, ne recule devant aucun obstacle pour l'atteindre) : elle est plus grande que toutes les autres, à condition de prendre la **ferme décision de se maîtriser**.



CHOFTIM PROPHÈTES

Les gens de Efraïm se sont adressés, furieux, à Guid'on. Ils lui ont dit : "Que nous as-tu fait en **engageant la guerre sans nous mettre au courant**, et en nous appelant seulement lorsque la victoire était acquise ?!"

Ils lui ont parlé très durement. Mais Guid'on a répondu : "Qu'importe ce que j'ai fait au début. **Ce qui compte, c'est la fin, la victoire.** Et celle-ci, c'est à vous que nous la devons. Car vous avez pris l'armée de Midian en tenailles, et nous avons pu les vaincre. C'est entre vos mains qu'Hachem a livré les princes de Midian, et je n'aurais jamais pu faire ce que vous avez fait."

Ces paroles, qui montraient que Guid'on ne s'attribuait pas la victoire à lui-même, les ont calmé.

Guid'on a ensuite **traversé le Jourdain avec ses 300 hommes**, qui étaient épuisés mais qui voulaient aller jusqu'au bout de la guerre. Car, de l'autre côté du Jourdain, il y avait des princes de Midian (qui, soit avaient traversé le Jourdain avant que les gens d'Efraïm bloquent l'accès à celui-ci ; soit n'avaient pas participé à la guerre et étaient déjà de l'autre côté avant que celle-ci commence).

De l'autre côté du Jourdain habitaient les tribus de Réouven et Gad, et la moitié de la tribu de Ménaché. **Les princes de Midian les avaient beaucoup fait souffrir.** Et Guid'on voulait donc tuer aussi ces dirigeants.

En arrivant de l'autre côté du Jourdain, Guid'on a supplié les habitants de la ville de Souccot de donner du pain à ses hommes, car ils étaient épuisés et affamés. Et il leur a dit qu'il poursuivait les rois de Midian, Zéva'h et Tsalmouna.

Mais, aussi étonnant et scandaleux que cela puisse être, les princes de Souccot ont refusé, sous prétexte que **ce pain ne garantissait pas la victoire.** Guid'on s'est énervé, et leur a dit qu'il reviendrait les punir, après qu'Hachem lui

ait livré Zéva'h et Tsalmouna.

Guid'on a continué d'avancer. Il est arrivé à Pénouel, et a aussi demandé du pain aux habitants de cette ville. Ils ont aussi refusé et Guid'on leur a aussi dit qu'il les **punirait lorsqu'il reviendrait** (plus précisément, qu'il détruirait la tour qui leur permettait de repérer de loin leur ennemis, et grâce à laquelle ils se sentaient donc en sécurité).

Entre parenthèses, les habitants de Souccot et de Pénouel, qui avaient refusé de donner du pain à Guid'on, étaient des Juifs, malheureusement.

Affamés, Guid'on et ses hommes ont **continué leur avancée vers Midian.**

Les rois de Midian avaient avec eux 15000 hommes. C'était peu, par rapport aux 120 000 que Guid'on avait déjà tué.

Guid'on est arrivé la nuit dans le camp de Midian. Les hommes de Midian étaient tranquillement installés. Ils ne s'attendaient pas du tout à ce que Guid'on et son armée les **attaquent subitement.**

Le Radak dit qu'ils ont, alors, sûrement dû crier : "**Pour Hachem et pour Guid'on !**" Ils n'étaient pas nombreux mais, comme il faisait nuit, les gens de Midian ont eu l'impression, en entendant ce cri, que l'armée de Guid'on comportait des milliers de soldats. Cela les a beaucoup effrayés, et ils n'ont présenté **aucune résistance.**

Ainsi, Guid'on a **emprisonné les deux rois de Midian.** Il a détruit tout le camp de Midian. Puis il est revenu de la guerre, **fermement décidé à punir les habitants** de Souccot et de Pénouel, tel qu'il l'avait annoncé.



HISTOIRE



Eric n'avait qu'un seul objectif dans sa vie, et il en avait tiré une devise : **"Je vis pour rire, et je ris pour vivre."**

Après son mariage, il a décidé, avec sa femme, de quitter Israël, et de s'installer en Inde, au bord de l'océan.

Globalement, il était heureux, mais le fait qu'il ne puisse pas rendre visite chaque semaine à sa maman (restée en Israël, et que tous les autres enfants honoraient en allant la voir régulièrement) le perturbait. Il sentait qu'il **n'assumait pas sa responsabilité de l'honorer**, et disait souvent : "Je suis le fils *Racha*".

Sa mère, quant à elle, lui répétait souvent : "Il faut que tu reviennes en Israël, la maison des Juifs. Tu n'as rien à chercher en Inde." Et une fois, elle a carrément ajouté : "Je l'ai décidé, un point c'est tout ! Reviens en Israël avec ta femme tout de suite ! Aujourd'hui même !"

Dans cette famille, **l'honneur dû aux parents** était quelque chose de sacré dans cette famille. Et le ton catégorique de sa mère ne lui a pas laissé d'autre choix que de **revenir en Israël**.

Le 26 décembre 2004, Eric et sa femme ont pris l'avion pour y retourner. Et quelques heures plus tard, en Inde, un tsunami très puissant a fait d'énormes ravages : 300 000 personnes sont mortes en Asie du Sud-Est dont plus de 16 000 en Inde, des dizaines de milliers ont été blessées et plus de deux millions ont perdu leur maison.

La maison d'Eric n'a pas été épargnée et, lorsque celui-ci a entendu tout cela, il a attribué son **sauvetage au mérite de son respect des parents**.

Arrivé en Israël, il a voulu s'installer au Kiboutz Bééri, l'un des très beaux Kibboutzim qui entourent la bande de Gaza. En 20 ans, sa famille s'est agrandie. Et, pendant toutes ces années, il a continué à faire de son mieux pour honorer sa mère. Il se rappelait combien ce mérite l'avait sauvé.

En plein *Souccot* de cette année, le 5 octobre 2023, la

famille d'Eric s'est préparée à recevoir, pour le Chabbath à venir, sa chère maman, qui avait alors plus de 90 ans. Mais le téléphone a sonné et la mère d'Eric lui a dit : "Mon fils, je préfère que vous veniez, vous, chez moi. Je suis fatiguée. Je n'ai pas la force de voyager."

Mais les enfants d'Eric tenaient absolument à aller, le jour de *Sim'hat Torah*, au **festival Nova** du village Ré'im. Tous leurs amis venaient pour l'occasion et eux, qui habitaient juste à côté, allaient le rater ? ! Ils n'ont **rien voulu entendre pour changer d'avis**.

Eric a tenté de transmettre à sa maman qu'ils ne pouvaient pas venir. Mais celle-ci a répondu très fermement : "Je t'ai dit que je ne venais pas, et que c'est vous qui venez !"

L'expérience passée d'Eric lui avait prouvé l'importance de respecter sa mère, et le fait qu'en l'écoutant, il attirait sur lui bonheur et réussite. Il a donc dit à sa famille : "Nous n'avons pas le choix. Nous devons y aller." Et, **dans le mécontentement général**, ils y sont allés vendredi après-midi.

Le lendemain, Chabbath 7 octobre, ils ont appris avec effroi les massacres qui ont eu lieu dans la région, et plus particulièrement dans leur Kibboutz. Et, une fois de plus, Eric a eu la **vie sauve** grâce au respect qu'il témoignait à sa mère.

Et même sa maison est restée indemne. Car puisque les volets étaient baissés, les lumières éteintes et qu'il n'y avait pas de voiture dans le parking, elle n'a pas attiré l'attention des terroristes. Et ils l'ont simplement contournée.

Depuis, la devise d'Eric est devenue la phrase de la Torah qui nous dit : "Honore ton père et ta mère afin que se **rallongent les jours de ta vie**".



Question

David et Haïm sont deux camarades de classe. En chemin pour l'école, à un moment donné, David propose à Haïm d'entrer dans un immeuble qui a une sortie donnant directement sur la rue de l'école, ce afin de **raccourcir leur chemin**. Haïm lui dit alors que cela est sûrement interdit car il s'agit d'une

propriété privée. David lui répond que puisqu'il s'agit seulement d'un **passage de quelques instants et qui ne dérange pas**, il n'y a pas de raison que cela soit interdit.

GUEMARA



David et Haïm ont-ils le droit de passer par l'immeuble afin de raccourcir leur chemin ?



- Méguila 8a, à la Michna
- Ran sur Nédarim 33a "Afilou Vitour"
- Tossot Méguila 8a "Drissat Hareguel"

RÉPONSE

Concernant la cour commune qui se trouvait devant les maisons, nous trouvons une discussion entre les commentateurs pour savoir si on peut y passer : selon le *Ramban*, s'y attarder est interdit mais passer momentanément est permis, car nous tenons pour acquis que les **habitants de la cour permettent cela**.

Par contre, selon *Rabbénou Tam*, même y passer est interdit. Il semblerait qu'on puisse faire ressembler notre cas à cela, c'est pourquoi selon le *Ramban*, ils auront le droit de passer par l'immeuble car il s'agit seulement d'un **passage sans s'y attarder**. Par contre, selon *Rabbénou Tam*, puisque même le **passage seul est interdit**, il leur sera interdit de raccourcir leur chemin par l'immeuble.

CHMIRAT HALACHONE

en histoire

La Torah nous enseigne : "Tu ne te **vengeras pas**". (*Kédochim* 19,18) Et cette sentence s'applique aussi au *Chemirat Halachone* : il est interdit de se venger d'une médisance dont nous aurions été victime.

LE CAS DE LA SEMAINE

En rentrant de l'école, Chim'on affiche un visage triste. Il en veut à un de ses copains après une **petite dispute sans gravité**. Son papa le voit, et il veut savoir ce qu'il s'est passé. Chim'on commence à lui raconter. Son papa est très remonté, il veut aller **chercher le copain à la sortie de l'école pour le gronder**. Mais Chim'on veut pas donner le nom du copain en question.

QUESTION

Chim'on doit-il donner le nom du copain avec lequel il s'est disputé ?

Réponse



Nous sommes bien dans le cas d'un *risque de Lachone Hara'*, car d'une petite brouille sans gravité, risque de déboucher des conséquences plus graves si Chim'on dévoile le nom du copain en question à son papa, qui est prêt à en découdre. Il est strictement interdit de dire du *Lachone Hara'*, y compris sous l'insistance d'un parent, ou de toute personne à qui l'on doit respect et crainte.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 54 679 75 77



avotoubanim@torah-box.com